



Les projets alimentaires de territoire (PAT)



Claire DERAM

DRAAF - SRAL

Unité politique publique de l'alimentation



Le programme régional de l'alimentation (PRA)

- Déclinaison régionale du Programme national de l'alimentation (PNA
- 6 axes thématiques en Occitanie

Plan régional de l'alimentation Occitanie









Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux (PAT)

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), ils s'appuient sur:

- un diagnostic partagé (état des lieux de la production et du besoin agricoles et alimentaires locaux, atouts/contraintes du territoire...);
- Élaboration concertée à l'initiative des acteurs du territoire (dynamique « bottum/up ») dans une logique de partenariat ;
- Donnent un cadre stratégique et opérationnel avec l'alimentation comme axe structurant (enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé).

En d'autres termes :

Des projets globaux et transversaux qui visent à renforcer l'articulation entre le « bien produire » et le « bien manger » dans le cadre d'un programme d'action multipartenarial qui répond aux besoins et aux attentes des acteurs du territoire





Quels partenaires?



Agriculteurs et producteurs

Groupement de producteurs, groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), coopératives...



Société civile

associations de consommateurs, associations de parents d'élève...



Acteurs de l'économie sociale et solidaire

Producteurs, coopératives...



Collectivités territoriales Services de l'État Financeurs



(PAT)



Organismes d'appui et de recherche

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), Chambres consulaires, instituts de recherche, associations, universités, Parcs Naturels Régionaux (PNR)...



Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation

Plateformes d'approvisionnement, supermarchés, gestionnaires de la restauration collective artisans, grossistes...

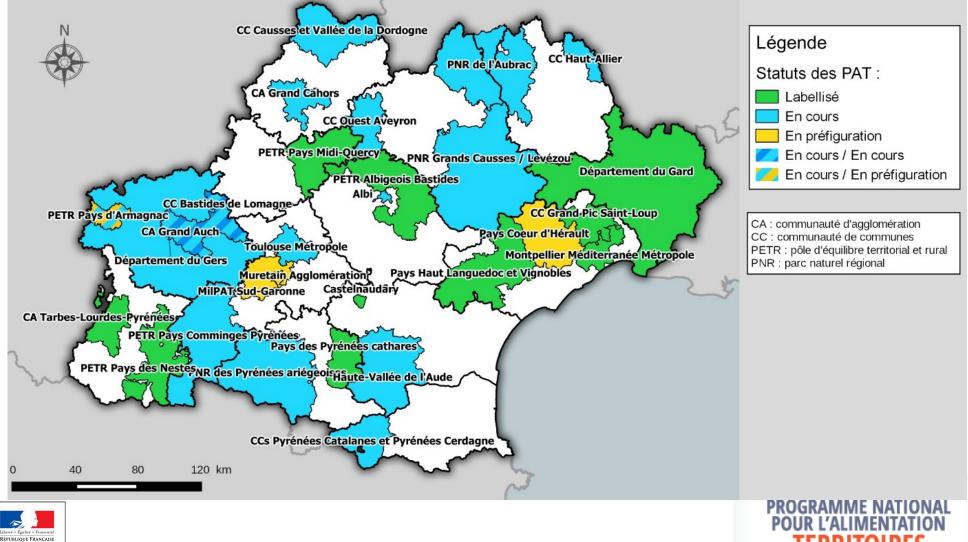


Quelques premières caractéristiques...

- Des **porteurs de projets variés** : des collectivités mais aussi des associations, des gestionnaires d'espaces naturels, des chambres d'agriculture, des SCIC, etc.
- Différents échelons de compétences et des relations entre les échelles territoriales : communes, communautés de communes, pays, parcs, départements, métropoles, etc.
- Des territoires aux caractéristiques géographiques diverses: des territoires ruraux comme des territoires urbains
- Des acteurs nombreux, diverses et mobilisés
- Des projets spécifiques à chaque territoire :
 - Très souvent : restauration collective, valorisation du patrimoine local, éducation et sensibilisation à l'alimentation de qualité ;
 - Aussi : foncier, installation, structuration des filières, gaspillage alimentaire, justice sociale, santé, culture, développement économique, etc.

Des projets en lien avec différents dispositifs (scot, PCAET, CLSprogramme national Pour l'Alimentation TERRITOIRES

Un fort dynamisme en Occitanie : plus de 40 démarches



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Un dispositif national de reconnaissance

Lancé en mars 2017 par le ministère en charge de l'agriculture pour identifier et valoriser les projets existants et favoriser l'émergence de nouveaux PAT.

Dispositif revu en janvier 2021 : introduction de deux niveaux de labellisation

- Niveau 1 : PAT en émergence 3 ans non renouvelable
- Niveau 2 : PAT opérationnel 5 ans renouvelable



Labellisation (niveau 1) obligatoire pour émarger à la mesure PAT du Plan de relance (mesure 13 : volets A+B)

Le dispositif permet au porteur de d'utiliser la marque :

« PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »

12 PAT reconnus en Occitanie sur 41 en France





Une mesure dédiée du Plan de relance (mesure 13)

Pilotée par l'unité Politique publique de l'alimentation du Service régional de l'alimentation (SRAL), elle sera mise en œuvre à travers 2 volets :

Volet A: soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents »

Via l'appel à projets national du programme national pour l'alimentation (PNA)

Deux sessions : clôture 15/01 + 01/03-15/04/2020

Volet B: PAT labellisés ou en cours de labellisation

Financement des actions

Candidature "au fil de l'eau" à compter de début 2021 (date encore à définir).



